Fédération des Syndicats de Défense des Intérêts de Quartiers et des Comités de Bienfaisance et Fêtes de Pessac Groupement déclaré sous le n° 3240

Pessac, le 6 février 2012

N/Réf : FscqP-2012-02

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## du 13 décembre 2011 au Moulin de Noès à 20h30

**Participants :** Mme Marie-Thérèse Allain (Brivazac-Candau), Françoise Lafon (Sardine), Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération)

MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Serge Poplimont (3M-Bourgailh), Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon), Michel Ménétrier (La Paillère-Compostelle), Michel Magne et J. P. Barrière (Noès), Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Michel Kwiatkowski (Le Monteil et Fédération), Jean-Pierre Berthomieux (Toctoucau), Yves Schmidt (Magonty et Fédération), Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération), Roger Lévy et Gilbert Albarran (France et environnants)

**Excusés**: Mme Marie-Claude Charrier (Magonty et Fédération), M. Jean-Claude Larrezet (Bourg et Fédération)

**Rédacteurs :** Yves Schmidt et Dominique Lestynek

## Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2011 ;
- vie associative : fonctionnement de la Maison des associations, assises de la vie associative, portail associatif ;
- PLU: urbanisme, voirie, habitat;
- présentation des « sentinelles archéologiques » et protection du patrimoine ;
- Pessac en marche ;
- Rocade : protections phoniques et mise à 2x3 voies ;
- coopération avec l'Écosite du Bourgailh : pique-nique du 22 juin ;
- Aide aux quartiers et Musique dans les quartiers 2012 ;
- projet *Viographie de Pessac*
- questions diverses.

# 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2011

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 3 octobre 2011 est approuvé moyennant l'ajout d'informations fournies hors délai par Jean-Claude Juzan et concernant le paragraphe 5 relatif à la Maison des associations. Elles sont reproduites ci-dessous :

Jean-Claude Juzan essaie de récupérer les bilans des cinq dernières années pour prouver que la Maison des associations peut fonctionner d'une autre manière avec la réévaluation de la subvention bloquée depuis 2006 et avec la contribution des associations. Il propose que l'on analyse sereinement le budget de la maison des associations sachant que le déficit prévisible en fin d'année 2011 sera de 12 000 €.

Le principe de la mise en place d'un DLA chargé de faire l'analyse de la situation et d'émettre des propositions a été proposé. Jean-Claude Juzan propose d'intégrer l'ensemble du mouvement associatif pessacais à cette réflexion. La ville propose d'augmenter le montant de la cotisation et le prix des photocopies, l'objectif étant pour la Présidente de remunicipaliser la maison des associations. La réunion extraordinaire doit permettre de définir

comment pérenniser le deuxième emploi.

Il est nécessaire d'avoir deux personnes à temps plein à la maison des associations pour assurer son bon fonctionnement et la mairie doit trouver les fonds nécessaires pour financer ces deux emplois. Depuis 5 ans, la subvention de la mairie est restée la même en chiffre, c'est une dévaluation de fait qui génère les difficultés actuelles.

Le rôle de la Maison des associations est d'être un bureau de rencontre pour les différentes associations mais aussi de réaliser des photocopies avec un quota gratuit qui permet aux petites associations de subsister.

#### 2. Vie associative - Fonctionnement de la Maison des associations

Pour **Dominique Lestynek** (Fédération), le problème de la Maison des associations se situe au niveau de l'accueil, car il n'est pas prévu de renouveler le CDD de Sylvie Lac. Après entretien avec la mairie, le contrat est prolongé sur l'année 2012 en attendant les conclusions des « assises » de la Vie associative.

**Jean-Claude Juzan** (Le Monteil) Dans un premier temps, la décision était de ne pas renouveler le poste de Sylvie LAC. Devant la protestation des représentants des Associations et suite à une entrevue avec monsieur le Maire, une solution a été trouvée pour proroger le contrat jusqu'à la fin de l'année 2012. Trois points forts sont à relever :

- la mise en place des rencontres de la vie associative qui impacteront à travers leur résultat le fonctionnement de la maison des associations ;
- la mise en place d'un audit DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) qui devrait permettre de faire un point précis de la situation et des causes des difficultés actuelles de la MDA;
- l'application de la convention signée entre la Ville et la MDA qui permettra de préciser entre autre le rôle des uns et des autres. Aujourd'hui on peut constater l'absence de gouvernance à la maison des associations.

Il signale que la Maison des associations fonctionne dans l'illégalité à propos du CDD et que sa situation financière est négative depuis trois ans. Le montant de la cotisation pour les associations passera lors de la prochaine Assemblée Générale à 25 € en 2012. Il insiste sur le rôle que peuvent jouer les associations dans son devenir en se mobilisant.

**Françoise Lafon** (Sardine) rappelle que les syndicats et comités de quartiers ne représentent qu'une faible minorité qui a du mal à se faire entendre.

**Jacques Da Rold** (Chiquet-Fontaudin) apporte des précisions sur l'audit qui est mis en place par les pouvoirs publics et la Caisse des Dépôts et Consignation. Il permet d'analyser le fonctionnement de l'association. Il en résulte un rapport qui donne une vision extérieure. Il durera six mois.

Pour **Dominique Lestynek**, la question de fond est la représentativité des associations. Le statut actuel de la Maison des Associations, malgré ses imperfections, permet une sorte de *cogestion* impliquant, à parité en principe, la Ville et les associations adhérentes.

**Jean-Claude Juzan** (Le Monteil) rappelle que toutes les associations n'ont pas les mêmes besoins. Par exemple, en ce qui concerne la reproduction des documents, 40 % des tirages sont effectués au bénéfice des quartiers qui seront les premiers touchés en cas de suppression de l'activité. Le rôle de l'accueil est très important. Il ne se résume pas à faire des photocopies. La question qui se pose aujourd'hui est la suivante : doit-il y avoir deux personnes à la

Maison des associations ? Si la réponse est oui, elles doivent avoir un CDI. Il faut revenir aux motivations qui ont été à l'origine de la création de la maison des associations.

#### Portail associatif.

**Jean-Claude Juzan** précise que le but des rencontres de la vie associative est d'obtenir un bilan du fonctionnement de la vie Associative Pessacaise à travers l'audit qui va être conduit. Il est regrettable qu'il n'y ait que trois représentants de la Fédération des quartiers qui siègent à ces rencontres :

- le Président de la Fédération ;
- le Président du comité de quartiers du Monteil ;
- un représentant du comité de quartier de France et environnants.

## 3. PLU

**Dominique Lestynek** rappelle que la CUB a organisé une réunion le 12 décembre 2011. Des groupes de travail réunis autour d'une table avaient à répondre à un certain nombre de questions après une présentation générale:

- perspectives d'ensemble : c'est un PLU 3 en 1 puisqu'il intègre, pour la première fois, l'urbanisme [ex Plan Local Urbanisme], les déplacements [ex Plan des Déplacements Urbains] et l'habitat [ex Plan Local de l'Habitat] contrairement aux pratiques actuelles de segmentation des questions. Ensuite on part d'une vision métropolitaine globale dans laquelle Pessac doit logiquement s'inscrire avec son identité et participer avec ses atouts ;
- quels grands enjeux du projet de PLU 3.1 concernent particulièrement notre commune et décrire comment ces enjeux se traduisent dans notre quotidien et celui de nos proches ?
- y a-t-il d'autre(s) question(s) qui se posent dans notre commune que l'on souhaiterait voir prise(s) en compte dans le PLU 3.1 ?
- à quelle(s) explication(s) concernant le PLU 3.1 souhaitez-vous avoir des réponses ?

Chaque participant remplissait une fiche de contribution individuelle pour répondre à ces questions puis la synthèse était réalisée par table sur une fiche de contribution collective qui faisait l'objet, à l'issue de sa rédaction, d'une présentation orale par un rapporteur à l'ensemble de la salle. En fin de séance ces documents ont été rassemblés, pour exploitation, par les organisateurs de la CUB qui ont rappelé que le site des concertations de la CUB permet de déposer des contributions à tout moment.

Pour **Raymond Delcroix** (Les Échoppes–Le Vallon), cette réunion ne répondait pas à l'attente des participants qui sont surtout venus chercher des informations sur le devenir de leur quartier.

**Dominique Lestynek** confirme la demande la Fédération qui est favorable aux réunions sectorisées après évaluation de l'application du PLU actuellement en vigueur.

**Jacques Da Rold** s'interroge sur l'état d'avancement de la réflexion au niveau de la CUB et estime que Pessac est en avance sur le reste de la CUB. La réunion de Pessac s'adressait à un public qui démarre sur le sujet. De plus, le public mélangeait les professionnels et les débutants.

Pour **Jean-Baptiste Casenave** (CCLAPS), cette réunion présentait une différence fondamentale avec les précédentes. Le débat posait la question : quelle métropole voulons-nous et comment accompagner la densification de la population ?

**Gilbert Albarran** (France et environnants) se dit déçu par le déroulement de ces réunions qui restent dans les généralités sans se poser la question de la mise en application sur Pessac.

Jean-Baptiste Casenave propose que la Fédération se pose deux questions :

- comment s'impliquer dans ces réflexions ?
- comment garder l'âme de Pessac ?

**Jean-Claude Juzan** (Le Monteil) regrette que la réflexion ne s'est pas effectué par secteur géographique comme cela été prévu.

**Jacques Da Rold** répond que la réponse à ces questions est contenue dans la synthèse des cinq réunions organisées à Pessac du 16 mai au 27 juin 2011.

Dominique Lestynek regrette qu'aucun bilan du PLU précédent n'ait été réalisé.

**Jacques Da Rold** suggère que chaque syndicat de quartier fasse une évaluation du PLU sur son quartier, en précisant les points qui ont eu des conséquences négatives (ou positives), les imprécisions qui ont conduit à des dérives.

**PPEANP.** Hors réunion, Marie-Claude Charrier informe que le Bois des Sources du Peuge et le Golf sont intégrés dans le PEANP ce qui augmente le périmètre avec du "public" au lieu de soustraire du privé. Une enquête publique sera réalisée au printemps par le Conseil général. Un diagnostic suivra durant l'été, puis une réunion publique en automne. Entre temps les syndicats de quartiers concernés seront informés et les propriétaires privés avisés individuellement de la réunion.

## 4. Présentation des « sentinelles archéologiques »

**Dominique Lestynek** fait part du projet lancé par Jacques Clémens suite aux travaux réalisés dans le centre de Pessac qui ont mis à jour un sarcophage. Il s'agit de mettre en place au niveau de la CUB des sentinelles, composées de bénévoles qui seraient chargés de s'assurer que les futurs travaux ne causeront pas de préjudice au patrimoine archéologique. Il est proposé à chaque quartier, dans le cadre de la Fédération, de signaler les personnes susceptibles de s'inscrire dans cette démarche. Voir le projet de Jacques Clémens en annexe.

## 5. Pessac en marche

**Jacques Da Rold** rappelle qu'il a diffusé un compte-rendu de la réunion organisée par la Ville 13 octobre 2011. Ce compte-rendu a fait l'objet d'un commentaire de Pierre Langrand (Magonty) à propos des quartiers qui sont sollicités pour proposer des itinéraires possibles d'accès aux parcs de leur quartier et de cheminements vers les parcs avoisinants.

# 6. Rocade: protections phoniques

**Dominique Lestynek** rappelle que les pouvoirs publics sont tenus de respecter la limitation du bruit provenant de la rocade à 65 dB afin de mieux protéger les riverains que par le passé. L'aménageur compétent est tenu à une obligation de résultat par référence aux normes en vigueur. Ces travaux concernent surtout le quartier CCLAPS. Cela se traduira par un gros effort financier.

Jean-Claude Juzan revient sur les normes de bruit :

- si le niveau sonore est supérieur à 65 dB, celui ci doit être abaissé à ce niveau ;
- si le niveau sonore se situe entre 60 dB et 65 dB le niveau doit être maintenu au niveau qu'il était antérieurement ;
- si le niveau sonore est inférieur à 60 dB et même s'il augmente, aucune nouvelle mesure ne sera prise.

Dans le quartier du Monteil cela va se traduire par une élévation important du mur antibruit et par des protections phoniques individuelles.

# 7. Coopération avec l'Écosite du Bourgailh : pique-nique du 22 juin

Des précisions à propos de cet événement seront données ultérieurement.

# 8. Aide aux quartiers et Musique dans les quartiers 2012

L'exercice 2011 des opérations *Aide aux quartiers* et *Musique dans les quartiers* est clôturé. Compte tenu de la disponibilité des crédits de Musique dans les quartiers, les demandes des quartiers concernés ont pu être satisfaites. Le reliquat permettra de réaliser les premières manifestations de 2012. Il est demandé aux quartiers de préparer leurs dossiers pour l'exercice 2012.

## 9. Projet Viographie de Pessac

**Yves Schmidt** (Fédération) informe que le projet de livre sur les noms de rues de Pessac (viographie), réalisé en partenariat avec l'association des anciens élus, avance. Il demande aux quartiers qui ne l'ont pas encore fait de lui faire parvenir un texte qui servira d'introduction au chapitre concernant leur quartier. Il semble que certains participants éprouvent des difficultés pour tracer un historique, même sommaire, de leur quartier : il ne faut pas hésiter à contacter la commission fédérale par mèl.

## 10. Questions diverses

- **a.** Enquête sur la collecte des déchets. Dominique Lestynek informe que la CUB a prévu de lancer une enquête sur la collecte des déchets, le but étant d'arriver à ne plus faire qu'une tournée hebdomadaire de ramassage des poubelles grises.
- **b. Villa Alice. Roger Lévy** (France et environnants) annone que son syndicat de quartier a lancé une pétition pour tenter de sauver de la destruction la villa Alice, une villa arcachonnaise située sur l'avenue du Général Leclerc. Les promoteurs ont prévu un projet de construction de 22 logements.
- **c.** Assemblée générale. Dominique Lestynek informe que l'assemblée générale de la Fédération des syndicats et comités de quartiers se déroulera le samedi 14 avril 2012 au Royal.

#### **Annexe**

## Les sentinelles archéologiques par Jacques Clémens

# 1. Révision du PLU et protection du patrimoine du sous-sol archéologique – Présentation générale

Les "sentinelles archéologiques", citoyens bénévoles. Voilà notre suggestion (mise en place de sentinelles archéologiques) pour arrêter le vandalisme concernant le patrimoine du sous-sol archéologique "très local":

- a. avec le prochain transfert de compétence d'archéologie préventive de la commune à la CUB, et au constat de la disparition de toute surveillance et observation dans le cadre des découvertes fortuites du moins "très locales" et du pillage systématique par détecteur de métaux en particulier sur le territoire de la CUB;
- b. en prévention de la sauvegarde de notre patrimoine archéologique du sous-sol très local (vandalisé d'importance depuis une vingtaine d'années) des travaux d'urbanisation et d'équipements privés ou publics divers du projet du "Bordeaux Millionnaire";
- c. en prévision de futures contraintes budgétaires de la CUB et de ses communes, refaire appel au civisme et au bénévolat comme cela était le cas, sans remonter au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles avec les notables antiquaires, il y a encore une vingtaine d'années, par la nomination préfectorale de "correspondants des antiquités historiques";
- d. avec la prochaine révision du PLU, l'insertion d'un article dans son règlement concernant les travaux à l'étape du creusement de fondations ou toute autre atteinte au sous-sol sur les terrains publics et privés et quelque soit la nature des constructions et des démolitions ;
- e. permettant sur le plan réglementaire la mise en place de "sentinelles archéologiques", simples observateurs et entièrement bénévoles sur les communes de la CUB.

Leur volontariat, leur mise en place , leur coordination avec le SRA ou avec sa délégation administrative mise en place au niveau de la CUB ainsi que la coordination avec les bénéficiaires des autorisations de construction ou de démolition à l'étape des travaux en sous-sol, le maillage seront laissés à l'initiative et à l'expérimentation des communes le demandant.

#### 2. Projet d'organigramme à Pessac

En dehors des fouilles programmées, de l'archéologie préventive (fiscalisée pour les promoteurs), et d'une simple "sensibilisation du public" à l'archéologie, il faut prendre en compte les **"découvertes fortuites"**, objet premier de la loi de 1941 et de la compétence du Maire, jusqu'alors presque totalement délaissées :

- le maillage des sentinelles archéologiques (bénévoles) sur Pessac sera organisé et géré par la Fédération avec les Comités de quartier. Les " agréés" bénéficieront d'une formation première par Jacques Clémens ou/et par le service archéo. des Echoppes, bénévolement. Il sera aussi alors précisé la procédure : mémorisation cartographique des observations du sous-sol archéo. par quartier et par rue, etc., ainsi que tous les autres aspects techniques ;
- l'interface entre la Fédération et les divers services (Service régional archéologique, SRA ainsi que les services urbanisme/travaux pour la mise en place de la phase d'observation archéologique lors des travaux en sous-sol (démolitions ou creusement divers) pourrait être une des missions de l'archéologue communautaire recruté par la CUB;
- insérer dans le **texte du PLU, un article donnant un cadre réglementaire** à l'expérimentation pessacaise, mais pouvant être adopté dans d'autres communes selon les formes souhaitées.

Les prochaines réunions de comodalités.	oncertation au niveau	de la CUB pourraient	en préciser les termes et les